

Libellé :

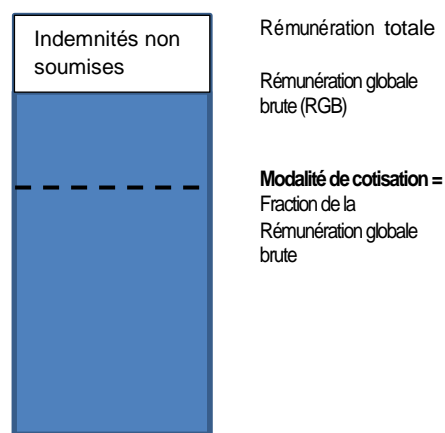
Les codes NEHMED mentionnés dans votre déclaration ne sont plus admis pour cette catégorie de praticien hospitalier.

Explication :

Les codes NEHMED 2600 et 2610 concernant les praticiens attachés et attachés associés, sont remplacés à compter du 1er janvier 2013 par 4 nouveaux codes 260A ou 260B ou 261A ou 261B.

A compter de cette date, seuls ces nouveaux codes sont à utiliser, en appliquant les modalités de cotisation mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Statut		Code DADS	Modalités de cotisation		
			2013	2014	2015
Praticien Attaché	Temps plein	260A*	80%	90%	Totalité
	Non temps plein	260B*	70%		
Praticien Attaché associé	Temps plein	261A*	80%	90%	Totalité
	Temps partiel	261B*	70%		



Comment corriger ?

Depuis votre espace personnalisé, en utilisant le service E-M@j : consultation et mise à jour de la carrière Ircantec. Après avoir accédé au compte de votre agent, sélectionnez la ou les lignes en anomalie puis choisissez l'action « mise à jour »

Vérifiez et modifiez si nécessaire :

- Le statut mentionné
- La rémunération (rémunération globale brute)
- Les montants tranche A et tranche B existants

Exemple pour un praticien attaché Non temps plein

Déclaration en anomalie

Début de période	Fin de période	Code statut NEH-MED	Rémunération	Tranche A	Tranche B
01/01/2013	31/12/2013	2600	16554	11588	

Pour un Praticien attaché non temps plein, l'assiette de cotisation doit être égale à 70 % de la RGB.

Correction du statut – C'est bien un praticien attaché non temps plein

01/01/2013	31/12/2013	260B	16554	11588	
------------	------------	-------------	-------	-------	--